

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2023

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
De présents : 10
De votants : 14

Date de convocation : 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

Etaient présents :

CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, MAZARD Daniel.

Etaient absents : Josiane BIOULAC (a donné pouvoir à Marie-Jeanne LEYBROS) Jean-Pierre BOULANGER (a donné pouvoir à Elisabeth KISS), Martine COURTOIS (a donné pouvoir à Nadine CASTANIER), Yoann PLANTECOSTE (excusé), Jean Marc VENZAC (a donné pouvoir à Cédric MARCENAC)

Secrétaire de séance : Elisabeth KISS

ORDRE DU JOUR

- 1/ Comptes de gestion 2022
- 2/ Comptes administratifs 2022
- 3/ Budgets primitifs 2023
- 4/ Questions diverses

I/ COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2022

En préalable à la présentation des comptes sont remis aux membres du conseil l'ensemble des documents récapitulatifs relatifs aux comptes de gestion et aux comptes administratifs de :

- La commune (fonctionnement et investissement)
- L'eau et de l'assainissement
- Lotissement
- CCAS

Le second adjoint présente ensuite les éléments poste par poste :

A. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Fonctionnement 2022

| DEPENSES | | 944 931,37 € | RECETTES | | 1 065 493,25 € |
|----------|--|--------------|----------|--|----------------|
| 011 | Charges à caractère général | 113 027,26 € | 013 | Résultats d'exploitation reporté | 7 603,29 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 230 468,22 € | 042 | Opération d'ordre de transfert entre section | 471 954,11 € |
| 014 | Atténuation de produits | 2 737,00 € | 70 | Produits des services, du domaine et ventes divers | 23 449,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre et de transfert entre section | 542 492,11 € | 73 | Impôts et taxes | 12 947,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 46 738,61 € | 731 | Impositions directes | 178 523,37 € |
| 66 | Charges financières | 9 468,17 € | 74 | Dotations | 297 064,45 € |
| | | | 75 | Autres produits de gestion courante | 13 952,03 € |
| | | | 77 | Produits exceptionnels | 60 000,00 € |

Ce compte fait apparaître un résultat excédentaire de 120 561,88 €.

Investissement 2022

| DÉPENSES | | 789 675,96 € | RECETTES | | 756 550,43 € |
|----------|---|--------------|----------|---|--------------|
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 471 954,11 € | 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 542 492,11 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 53 952,73 € | 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 46 037,43 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 5 365,20 € | 13 | Subventions d'investissement | 18 020,89 € |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 16 960,66 € | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 150 000,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 20 796,42 € | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | 220 646,84 € | | | |

Ce compte fait apparaître un résultat déficitaire de 33 125,53 €

B. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Fonctionnement 2022

| DÉPENSES | | 93 825,83 € | RECETTES | | 98 084,16 € |
|-----------------|---|--------------------|-----------------|---|--------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 29 671,75 € | 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 4 305,00 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 7 603,29 € | 70 | Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchés | 93 363,51 € |
| 014 | Atténuation de produits | 9 763,00 € | 75 | Autres produits de gestion courante | 415,65 € |
| 042 | Opérations d'ordre et de transfert | 43 378,92 € | | | |
| 66 | Charges financières | 3 338,87 € | | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 70,00 € | | | |

Ce compte fait apparaître un résultat excédentaire de 4 258,33 €.

Investissement 2022

| DÉPENSES | | 76 056,72 € | RECETTES | | 148 593,68 € |
|-----------------|--|--------------------|-----------------|---|---------------------|
| 40 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 305,00 € | 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 43 378,92 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 16 430,86 € | 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 47 206,95 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 55 320,86 € | 13 | Subventions d'investissement | 58 007,81 € |

Ce compte fait apparaître un résultat excédentaire de 72 536,96 €

C. COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Fonctionnement 2022

| DÉPENSES | | 400,00 € | RECETTES | | 560,16 € |
|-----------------|------------------------------------|-----------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------|
| 65 | Autres charges de gestion courante | 400,00 € | 70 | Produits ou prestations de service | 133,33 € |
| | | | 75 | Autres produits de gestion courante | 426,83 € |

Ce compte fait apparaître un résultat excédentaire de 160,16 €

D. COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT

Fonctionnement 2022

| DÉPENSES | | 304 741,93 € | RECETTES | | 304 741,93 € |
|----------|-------------------------------------|--------------|----------|---|--------------|
| 011 | Charges à caractère général | 4 217,76 € | 002 | Résultat d'exploitation reporté | 4 217,76 € |
| 042 | Variations stocks terrains aménagés | 299 617,37 € | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 290 514,17 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 10,00 € | 70 | Vente de produits fabriqués, prestation de services, marché | 10 000,00 € |
| 66 | Charges financières | 896,80 € | 75 | Autres produits de gestion courante | 10,00 € |

Investissement 2022

| DÉPENSES | | 538 042,36 € | RECETTES | | 538 042,36 € |
|----------|--|--------------|----------|---|--------------|
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 229 177,03 € | 40 | Opérations d'ordre de transfert entre section : terrains aménagés | 299 617,37 € |
| 40 | Opérations d'ordre de transfert entre section : terrain aménagés | 290 514,17 € | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 238 424,99 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées : emprunts | 18 351,16 € | | | |

Par 14 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre, les comptes de gestion et les comptes administratifs sont adoptés

II/ BUDGET PRIMITIF 2023

A. Budget communal

Le budget primitif présenté s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 785 493 € et en investissement à hauteur de 584 262 €.

Les principales dépenses d'investissement pour l'année 2023 sont les suivantes :

- Acquisition d'une épareuse-débroussailleuse 26000 € TTC
- Jeux pour l'école et bancs publics : 3 000 € TTC
- Réhabilitation de la salle polyvalente (toiture, peinture etc ...), 150000 € TTC
- Acquisition de stores pour la salle multi-activité 13000 € TTC
- 1^{ère} phase d'étude d'architecte pour le projet de commerce en centre bourg : 36000 €
- Acquisition de radars mobiles 3600 € TTC
- Travaux de voirie : 166 400 €.

Les subventions aux associations versées annuellement restent au global sensiblement identiques à celles du précédent exercice. Une subvention de 1500 € est accordée à l'APE au titre du voyage scolaire.

Taxe directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux communaux au même niveau que les taux d'imposition de l'exercice antérieur, considérant que l'augmentation de 7 % des bases de référence, prise sur décision départementale, était suffisamment conséquente.

| TAXE D'HABITATION (résidence secondaire) | TAXE FONCIÈRE BÂTI | TAXE FONCIÈRE NON BÂTI |
|---|-----------------------|---------------------------|
| 10,32 % | 38,93 % | 71,68 % |

B. Budget de l'eau et de l'assainissement

Le budget primitif présenté s'équilibre à 107 763 € en fonctionnement et à 196 588 € en investissement.

Les tarifs en vigueur pour l'eau restent inchangés :

- Consommation comprise entre 0 et 1000 m³ : 0,90 le m³
- Consommation supérieure à 1000 m³ : 0,70 m³

Par ailleurs, en vue de mieux prendre en compte le nombre de résidences secondaires (164 en 2024) dans l'équilibre du budget de l'eau, le conseil municipal décide après délibération de l'augmentation de l'abonnement au compteur à 75 € à partir de 2024.

Pour rappel, le plan pluriannuel d'augmentation du tarif de la redevance dédiée à l'assainissement voté en 2022 porte à 1,20 € le m³, en 2023.

C. Budget du CCAS

Le budget primitif présenté s'équilibre à hauteur de 1 634,36 € en fonctionnement.

D. Budget Lotissement

Le budget primitif de fonctionnement présenté s'équilibre à 257 690.14 €

Le budget primitif d'investissement présenté s'équilibre à 501 387.37€

Lors de la présentation, les quatre budgets primitifs ont été adoptés à l'unanimité des élus présents ou représentés.

III /QUESTIONS DIVERSES

a) Personnel communal

Compte tenu de la prise de fonction de Véronique Volonzac en qualité de secrétaire de mairie, son temps de travail est porté à 35h à compter du 1^{er} juillet 2023.

Suite à un avancement de grade Daniel Pinquier sera nommé agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} mai 2023.

b) Convention d'assistance CIT (rénovation des bâtiments du centre bourg)

Une convention est signée avec le CIT pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et requalification des deux maisons du Centre Bourge

M. le maire précise qu'une estimation du CIT réalisée après le 11 avril prochain, fera l'objet d'une réunion des élus prochainement.

c) Visite du Conseiller Décideur Local

M. Garcia, conseiller décideur Local auprès du service de gestion comptable de l'arrondissement d'AURILLAC est venu début avril à CASSANIOUZE pour la préparation et la validation des budgets.2023

d) Licence IV

Les démarches entreprises par M. le maire auprès de la préfecture et du notaire sollicité font apparaitre compte tenu des textes en vigueur, une impossibilité de mutation de Licence aux propriétaires du « Camping Le Cantalou ». En effet, la licence IV actuellement rattachée à la mairie de Cassaniouze entrant dans la catégorie des licences relevant d'une « propriété publique », seule une mise à disposition gratuite peut être proposée aux propriétaires. Après des échanges longs et fournis, cette proposition est adoptée par le Conseil municipal par 8 voix pour et 6 voix contre.

e) Camping de Coursavy

Face aux évolutions climatiques entrainant un débit d'eau de source susceptible de décroître, les propriétaires du camping de Coursavy souhaitent être raccordés au réseau communal d'eau. Dans ce cadre une étude sera réalisée auprès de l'ensemble de la population de Coursavy afin d'être en mesure de décider de la faisabilité des travaux de raccordement au réseau.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 20 h 45.

LE MAIRE

Michel CASTANIER

LA SECRETAIRE

Elisabeth KISS

LES MEMBRES

A collection of approximately seven handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster below the 'LES MEMBRES' heading. The signatures vary in style, with some being more stylized and others more legible. One signature on the left is written in blue ink.